

"Autrement au Pradet"

ÉCOUTE • RESPECT • SOLIDARITÉ • PARTAGE

Messieurs les responsables du Collectif *Terres Sensibles*,

Nous vous adressons, nos réflexions, nos idées et les réponses à vos questions concernant le Pacte Local pour l'Environnement.

2.3 NOS ENGAGEMENTS CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT.

2.3.1 Vous engagez-vous à maintenir la coupure d'urbanisation du massif sud de l'Artaude et à mettre le PLU en conformité avec la Loi Littoral sur ce point précis ?

Nous maintiendrons la coupure d'urbanisation du Massif sud de l'Artaude telle quelle a été cartographiée par les services de l'Etat en 1997 au titre de la loi Littoral.

- *Nous supprimerons la zone 2AU du Traversier.*

2.3.2 Vous engagez-vous à reconnaître l'existence de la coupure d'urbanisation de la Fleuride au niveau du quartier du Pin de Galle ?

La zone de la Fleuride était classée en UD dans l'ancien POS.

Nous reconnaissons, que cette zone doit être protégée, mais la notion de coupure d'urbanisation n'est peut être pas adaptée pour cette zone qui n'avait pas été répertoriée par les services de l'Etat en 1997. Après analyse, et prise de contact avec la DDE cette zone ne répondrait pas, notamment du fait de son étroitesse, aux critères des coupures d'urbanisation. Nous avons néanmoins, la volonté de la protéger et étudierons toutes les solutions alternatives (Espaces remarquables, EBC, trame verte ou autres...)

Notre vision et notre volonté sont de densifier le « centre-ville » et non la périphérie.

2.3.3 Vous engagez-vous à ne pas remettre en question les EBC inscrits au POS de 1986 et notamment ceux du Collet Redon et du Collet du Pastre ?

Nous maintiendrons les EBC en surface. Nous modifierons leurs contours en fonction de la réalité du terrain. Nous les étudierons parcelle par parcelle pour éviter les injustices (fenêtre pour piscine ou extension). Le COS de la zone UD proche du rivage sera maintenu à 0.20, mais nous tiendrons compte de l'art. L. 146-4.2 du Code de l'urbanisme qui impose de limiter le développement de l'urbanisation dans les espaces proches du rivage.

2.3.4 Vous engagez-vous à supprimer l'ER 12 qui prévoit la création d'une voie de liaison entre le centre de la Garonne et le chemin du Traversier ?

Nous supprimerons l'ER 12 (art. L. 146-7) au bout de l'impasse du Corail et maintiendrons l'ER12 bis pour l'aménagement d'une liaison douce au profit des piétons et des cyclistes. En tout état de cause, les solutions seront envisagées en concertation avec les riverains et les associations de quartier.

2.3.5 A l'heure où le projet de Parc Nature du Plan ne prévoit pour le chemin de la Foux que de simples aménagements « à l'éco-saïe », pouvez-vous affirmer que les petits

"Autrement au Pradet"

ECOUTE • RESPECT • SOLIDARITE • PARTAGE

chemins ruraux qui donnent tout leur charme à nos quartiers, ne seront pas élargis et que n'y seront aménagées, au profit des automobiles, que de simples aires de croisement (chemins des Clapiers, de la Cibonne, de l'Artaude, des Bernards, du Traversier, du Pas des Gardéens, du Pin de Galle...)?

Nous modifierons les ER 17 (Artaude) et 13 (Traversier) au profit exclusif des modes de déplacements doux (piétons et cyclistes) et maintiendrons le caractère rural de ces chemins en y réalisant de simples aires de croisement pour sécuriser la circulation automobile sans toutefois créer un deuxième axe de circulation entre le Pradet et la Garonne.

Nous supprimerons l'ER 18 à la croisée des Bernards, de l'Artaude et du Traversier.

Les chemins ruraux, quant à eux, ne seront pas élargis. La rue Weygand, (chemin du Pin de Galle) sera requalifiée et n'y seront aménagés que de simples croisements à l'écossaise. Quant aux casse-vitesse dont les riverains réclament la réalisation, nous en étudierons la faisabilité.

En ce qui concerne le chemin de la Foux. Son statut est lié à notre projet de réimplantation du Collège sur la zone de la Grenouille (10 ha), tel que prévu initialement sachant qu'il avait obtenu l'avis favorable de l'ensemble des composantes politiques. Nous nous engageons à le créer. Pour quelles raisons le maire l'a-t-il déplacé? Nous ne comprenons pas sa décision puisque seuls 2 ha sont concernés par le risque de fontis. Notre projet permettrait, en accord avec le conseil général, une inauguration pour la rentrée de septembre 2010. En conséquence une partie du Chemin de la Foux sera élargie jusqu'au rond point de la déviation.

2.3.6 Vous engagez-vous à établir un inventaire du patrimoine écologique et des espaces naturels de la commune (restanques, puits, aires de battage, trames vertes, bâtiments, etc.)?

C'est notre idée à l'origine et nous ferons réaliser une étude du patrimoine naturel et paysagé du Pradet.

2.3.7 Vous engagez-vous à mettre en place au profit exclusif des modes de déplacement doux des trames vertes reliant les espaces naturels entre eux et ce, en utilisant des moyens légers et des matériaux naturels, de manière à ne pas aggraver l'imperméabilisation des sols ?

Oui, nous créerons un réseau de promenades et de sentiers non goudronnés de découverte de la nature. Ces liaisons douces constitueront des trames vertes reliant les quartiers et favoriseront le maintien de la biodiversité.

2.3.8 Vous engagez-vous à renforcer la protection des espaces naturels au delà de ce qui est déjà protégé par le Conservatoire du Littoral ou le département ?

Oui, en créant une trame verte (Fleuride) qui relie le bord de mer au plan (préservation et création de corridors écologiques).

"Autrement au Pradet"

ECOUTE • RESPECT • SOLIDARITE • PARTAGE

2.3.9 Vous engagez-vous à mettre en oeuvre de manière efficace la protection du périmètre de captage des eaux de la Foux ?

Oui.

2.3.10 Vous engagez-vous à respecter et à maintenir le caractère naturel et familial des plages des Oursinières ?

Nous préserverons et améliorerons les deux plages.

2.3.11 Vous engagez-vous à ne pas sacrifier la sécurité des baigneurs et la pérennité des espaces naturels (plage et rivage) pour agrandir l'abri-port des Oursinières ?

Nous souhaitons que le port garde son identité locale et familiale. Nous supprimerons les bateaux côté EST du ponton près de la première plage. Nous prolongerons le pluvial ce qui amènera plus de sécurité. Il faut savoir que la digue et le quai Coccianta sont en très mauvais état.

2.3.12 Vous engagez-vous à rétablir les accès aux belvédères de la Gavaresse et de la Colle Noire et aux falaises littorales (Oursinières, Bau Rouge, sentier des douaniers) ?

Nous ferons le nécessaire auprès de TPM pour ré-ouvrir le sentier du littoral et les accès aux Belvédères. D'une manière générale, en ce qui concerne les problématiques qui échappent aux compétences directes de la commune (domaine maritime, TPM et autres), nous nous engageons à instruire les dossiers en collaboration avec les populations concernées et à les porter et les défendre devant les autorités compétentes. Aux Oursinières, suite à un éboulement de la falaise, l'accès à la mer est interdit. Dans un premier temps nous décalerons la barrière bloquant celui-ci et autoriserons l'accès jusqu'à la hauteur de la « Piscine » après nous être assurés que celui-ci peut se faire en toute sécurité. Compte tenu des risques divers, nous mettrons en place sur l'ensemble du Littoral et dans les espaces naturels une information adaptée, conforme aux prescriptions du Plan de Prévention des Risques.

3.3 NOS ENGAGEMENTS CONCERNANT L'URBANISME.

3.3.1 Vous engagez-vous à ce que le développement se fasse dans le tissu urbain existant (mixité sociale) et non pas dans le cadre de « têtes de pont » qui favorisent l'étalement urbain dans les quartiers à dominante rurale ?

Notre vision et notre volonté sont de densifier le centre ville et non les extérieurs.

3.3.2 Si oui, vous engagez-vous à supprimer les zones IIAU implantées sur les terres à caractère agricole ou naturel ?

Nous supprimerons certaines zones rendues constructibles dans le Plu telles que :

"Autrement au Pradet"

ECOUTE • RESPECT • SOLIDARITE • PARTAGE

- Les Clapiers : suppression des zones 1AU , 2AU et UD.
- Le Traversier, la Fleuride, la Cibonne après la Palmeraie : suppression des zones 2AU.
- Nous étudierons, dans l'intérêt général, le zonage des espaces agricoles et naturels.

3.3.3 Vous engagez- vous à annuler la délibération qui autorise le Maire à déléguer à l'EPFR le droit de préemption et d'expropriation sur un ensemble de zones totalisant à peu près 50 hectares et dont l'urbanisation garantirait au minimum le doublement de la population ?

Nous annulerons les deux délibérations du Conseil Municipal qui autorisent sur simple lettre de monsieur le Maire à donner les pleins pouvoirs à l'Etablissement Public Foncier Régional (EPFR) pour acheter les terrains de la commune (50Ha). D'autant plus que cet Organisme est lié par convention à TPM.

Nous sommes la seule équipe candidate à avoir voté contre ces deux délibérations.

3.3.4 Conformément aux prescriptions du PDU de TPM vous engagez-vous à développer les liaisons douces et les transports en commun et donc à ne pas favoriser la circulation automobile ?

Nous allons créer de nouveaux parcours pour les « circulations douces »

- *Pistes cyclables matérialisées, puis voie verte par les chemins de l'Artaude et du Traversier vers la Garonne (la voie de circulation automobile de ces chemins ne sera pas élargie).*
- *Traverse par le bois de Courbebaisse, de la rue Lantrua à l'avenue Raimu et prolongation de ce chemin jusqu'à la plage des Bonnettes.*

3.3.5 Vous engagez-vous à adhérer à la Charte des Maires pour l'Environnement (AMF) qui demande aux élus locaux de faire en sorte que les documents d'urbanisme PLU et SCOT deviennent des moyens de lutte efficaces contre l'étalement urbain ?

Oui.

3.3.6 Vous engagez-vous à limiter l'artificialisation des sols et à stopper l'extension des zones périurbaines au détriment des zones agricoles (Esquirol, Clapiers) ?

Voir 3.3.1 ET 3.3.2. Conformément aux prescriptions de la Loi SRU et aux conclusions du Grenelle de l'Environnement nous protégerons les espaces périurbains.

3.3.7 Vous engagez-vous à requalifier les entrées de ville en cohérence avec le statut de commune touristique du Pradet (affichage, paysage) ?

Nous organiserons des consultations entre des écoles de paysages et d'architecture de la Région PACA et nous nous rapprocherons d'associations telles que MALTAE (Mémoire à Lire Territoire à l'Ecoute), afin d'avoir un regard extérieur sur l'aménagement paysager de notre commune (centre village, Parc Cravero, la Garonne, les Oursinières, les Bonnettes, le pin de Galle et surtout les entrées de ville). L'objectif étant de mettre en oeuvre des projets

"Autrement au Pradet"

ÉCOUTE • RESPECT • SOLIDARITÉ • PARTAGE

permettant de réaffirmer l'identité balnéaire de notre Commune, poumon vert de l'agglomération.

3.3.8 Vous engagez-vous en matière d'aménagement à donner la priorité à la remise à niveau des réseaux souvent obsolètes ?

Nous souhaitons mettre en place une véritable « Démocratie Participative » et nommerons dans ce but deux élus référents par quartier ou par secteur. Nous venons d'établir un diagnostic territorial avec l'aide des Pradétans, des CILs et des Associations. Nous allons faire chiffrer les doléances ainsi que le remplacement des réseaux obsolètes par les services techniques. Nous allons établir une planification des priorités de la commune concernant les travaux pour la durée du mandat en concertation avec les riverains concernés (CILs, Associations, Comité des Sages).

3.3.9 Vous engagez-vous à privilégier l'embellissement de l'existant et à renoncer à toute initiative tendant à augmenter la pression sur le milieu naturel et non conforme à la capacité d'accueil limitée du littoral (création de parkings, élargissement de voies) ?

Nous nous engageons à préserver et améliorer les espaces naturels et agricoles et à respecter la Loi Littoral.

- *Implantation de jeunes agriculteurs,*
- *Achat de minibus pour desservir gratuitement, en complément du réseau Mistral, les quartiers extérieurs pour diminuer la circulation automobile et améliorer la desserte et la synchronisation des correspondances vers Toulon /Hyères/La Garde.*

3.3.10 Vous engagez-vous à prendre des mesures pour limiter la consommation énergétique des éclairages publics qui représente aujourd'hui 45 % des dépenses d'électricité des communes ?

Notre volonté est de réduire notre consommation et notre facture énergétique afin de contribuer de notre mieux à la lutte globale contre le réchauffement climatique.

Pour cela nous procéderons à :

- *Un diagnostic énergétique des bâtiments municipaux,*
- *Un investissement dans les économies d'énergie et les énergies renouvelables (panneaux solaires) pour les bâtiments communaux,*
- *Pour l'éclairage public, la commune adoptera les produits les plus efficaces en termes de réduction de consommation d'énergie (en tenant compte également des possibilités de recyclage) ampoules basse consommation notamment.*
- *Nous mènerons des négociations avec les aménageurs privés et une politique d'incitation envers les bailleurs privés afin de les convaincre d'adopter eux aussi les normes HQE d'éco construction pour les logements (même politique pour l'eau).*
- *Le service urbanisme comprendra une cellule d'information d'incitation à l'adoption d'énergies renouvelables et des normes d'éco construction (meilleure isolation).*
- *Dans le même cadre, nous assurerons une formation pour les élus et les agents municipaux sur les questions de protection de l'environnement et du développement durable.*

"Autrement au Pradet"

ÉCOUTE • RESPECT • SOLIDARITÉ • PARTAGE

4.3 NOS ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DEMOGRAPHIE.

4.3.1 Dans le souci de préserver l'identité de station touristique et la fonction de poumon vert de la commune, vous engagez-vous à ramener le taux de croissance au niveau du taux national ?

C'est notre volonté de ramener le taux de croissance du Pradet à celui du taux national.

Mais il faut savoir :

- *Que les zones UD et UC qui existent à ce jour peuvent être construites immédiatement et cela dépasserait largement le taux.*
- *Que la commune n'a pas la maîtrise foncière pour le réguler, elle peut seulement jouer sur les zones 2AU pour retarder l'échéance.*

4.3.2 Quel est selon vous le seuil autour duquel la population devrait se stabiliser ?

Ayant été en relation avec les services de l'Etat pendant 10 ans durant ma fonction d'adjoint à l'urbanisme, ils ont toujours affirmé que la démographie du Pradet ne peut pas dépasser 15.000 habitants vu sa configuration territoriale.

4.3.3 A quelle échéance ?

Nous modifierons le PLU de manière à ce que la population ne dépasse pas à terme les 15.000 habitants.

5.3 NOS ENGAGEMENTS CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT DURABLE .

5.3.1 Vous engagez-vous à ce que le tourisme durable intègre la notion de capacité d'accueil qui est au coeur de la Loi Littoral (tout projet d'aménagement structurant devrait être précédé d'une étude d'impact sur ce thème) ?

Oui, que ce soit au niveau du littoral ou à celui des massifs forestiers qui doivent être ouverts au public en tenant compte des la fragilité des équilibres qui doivent être préservés (biodiversité, sécurité, etc.) Nous avons la volonté d'inciter à la construction d'un hôtel de qualité et une étude d'impact sera demandée.

5.3.2 Vous engagez-vous à faire en sorte que le tourisme puisse se développer tout au long de l'année (tourisme tourné vers la nature et le bien-être) ?

Nous soutiendrons le développement du tourisme tout au long de l'année en facilitant les créations d'activités complémentaires comme l'écotourisme et l'agrotourisme tel que chambres d'hôte, gîte, ferme auberge... Comme nous réaliserons une expertise sur le patrimoine floristique et faunistique terrestre, littoral et marin, nous créerons des parcours et sentiers de promenade pour le faire découvrir.

"Autrement au Pradet"

ECOUTE • RESPECT • SOLIDARITE • PARTAGE

5.3.3 Vous engagez-vous à promouvoir la création d'une ceinture verte de cultures maraîchères à la périphérie du Pradet (Jardins collectifs ou autres) ?

Nous achèterons des terres agricoles par le biais de l'établissement public foncier régional (EPFR), afin d'installer de jeunes agriculteurs en favorisant la culture BIO. Nous ouvrirons les marchés de la restauration collective aux producteurs locaux. Un élu sera désigné Responsable de l'Agriculture locale et interlocuteur privilégié des Exploitants auprès des décideurs politiques. Nous créerons un Marché de Producteurs locaux ainsi que des jardins familiaux et une ferme pédagogique.

5.3.4 Vous engagez-vous à faire adhérer la commune au Collectif varois des terres fertiles ?

Oui, si ce collectif est déclaré en préfecture.

5.3.5 Vous engagez-vous à favoriser le maintien du petit commerce de proximité et à stopper le développement des grandes surfaces notamment au niveau de l'entrée Est de la ville ?

Oui, nous nous engageons à favoriser le maintien des commerces de proximité et à arrêter le développement des grandes surfaces.

Nous vous remercions de nous avoir permis de développer nos propositions et de contribuer ainsi à l'ouverture nécessaire du débat démocratique dans l'intérêt de notre commune.

Louis ZUNINO,

Candidat à l'élection municipale 2008.